

DECISION N° 012-2024
portant validation du devis remise en état des trois courts de tennis en terre battue à la Société KHELIF LAYACHI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20240130-DAJ-DEC-24-031-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/01/2024

Affichage : 02/02/2024

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L.
2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis N°23-010 de la Société KHELIF LAYACHI concernant la remise en état des trois courts de tennis en terre battue.

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider la proposition de la Société KHELIF LAYACHI pour la remise en état des trois courts de tennis en terre battue d'un montant de 5 850 € HT.

A Bernay, le 17 janvier 2024

Marie-Lyne VAGNER